

Le mouvement de contestation à l'Université libre de Bruxelles

par Micheline CRETEUR,

Attachée de recherches à l'Institut belge de Science Politique.



I. UNE UNIVERSITE INADAPTEE

En mai-juin dernier, l'Université libre de Bruxelles a été secouée par un mouvement de contestation qui, par ses formes brutales, par la prise de conscience qu'il a entraînée, et par l'ampleur de ses répercussions, marque une étape importante dans la vie et la politique universitaires belges.

Si, sous l'impulsion de l'agitation étudiante française, la contestation a pu se développer et s'organiser à l'Université de Bruxelles, c'est qu'en Belgique aussi le problème d'une réadaptation de l'université se faisait de plus en plus urgent.

A l'ULB, des tensions latentes existaient à tous les niveaux de la communauté universitaire. Les revendications étudiantes étaient formulées par l'AG, certains cercles facultaires, des groupes de gauches, l'UES (1). Les enseignants se heurtaient au conservatisme et au mandarinat de l'appareil en place, les chercheurs et les assistants souffraient de l'instabilité et de la dépendance de leur situation, et la CGSP (2) avait cristallisé leurs revendications, et réclamé une transformation des structures de l'université dans un livre blanc sur « l'Université de demain ».

Ces conflits avaient leurs répercussions au sein du Conseil d'Administration, auquel le recteur Homes avait vainement proposé certaines réformes.

(1) Union étudiante syndicale.

(2) Centrale générale des Services publics, secteur Enseignement.

II. LE DEROULEMENT DES FAITS

La contestation s'ébauche.

Le lundi 13 mai, à l'Université libre de Bruxelles, un meeting d'information sur la contestation étudiante va, au cours de la soirée, se transformer en « Assemblée libre ».

Ce meeting, organisé par l'AG (3), compte quelque 400 participants. Certains invités étrangers y décrivent le sens de l'action entreprise au sein de leur université : rejet des structures de l'enseignement universitaire et de l'autorité, et, plus généralement, refus de l'ensemble des structures de la société capitaliste ; ils proposent ainsi des modèles à une assemblée enthousiaste qui cherche encore sa voie.

Un conflit éclate alors entre le président de l'AG et une bonne partie de la salle, et un autre étudiant s'arroge la présidence des débats. Dès cet instant, une série de gens prennent spontanément la parole. Parmi ces intervenants, on remarque beaucoup d'anciens étudiants, qui ont toujours participé aux manifestations de la gauche.

Il est surtout question d'appel à la parole, de liberté d'expression, et d'invention. Des thèmes plus précis, proposés par les cercles politiques (réforme des cours, démocratisation du Conseil d'administration...), sont immédiatement hués par l'assemblée, qui y voit déjà un encommissionnement, une institutionalisation qu'elle rejette à priori.

Un chercheur lance l'idée d'Assemblée libre, de démocratie directe : à chaque heure, il faut prendre une décision et la réaliser. Le soir même, on décide d'occuper durant une partie de la nuit l'auditoire P.E. Janson, où se termine une conférence de Mélina Mercouri.

Le mouvement est baptisé « Mouvement du 13 mai » le 14, à 1 h 30 du matin.

Dans la suite, des Assemblées libres se tiennent régulièrement dans la Cité universitaire. Les discussions restent vagues, le seul point précis étant la solidarité avec les étudiants français.

Le 15 mai, une Assemblée libre « souveraine » vote la liberté d'affichage et d'occupation de locaux, la liberté politique pour tous les étudiants, y compris les étrangers, et la solidarité concrète avec ceux qui subiraient des pressions de l'autorité.

Le mardi 21 mai, à 18 h, se tient la première Assemblée libre des

(3) AG : association générale des étudiants à l'ULB, organisme traditionnel, sorte de parlement étudiant, qui réunit, au moment des élections, 2.000 à 3.000 votants sur quelque 9.000 étudiants.

enseignants et chercheurs de l'ULB. La proposition de motion remarquablement nuancée qu'avaient élaboré la veille les promoteurs de cette réunion est écartée au profit d'un texte plus radical, voté par 158 voix et 8 abstentions (4), par lequel l'Assemblée déclare « ne plus reconnaître l'autorité du Conseil d'administration de l'ULB », et « décide en conséquence du principe de son remplacement par une instance démocratique élue par l'assemblée de la communauté universitaire, et prend les mesures nécessaires avec les étudiants, ouvriers, employés et techniciens pour concrétiser cette décision dans les plus brefs délais » (5). Une commission de contact est chargée d'organiser pour le 22 mai l'Assemblée libre de la communauté universitaire, et d'en informer l'opinion publique.

L'Assemblée libre occupe les locaux administratifs.

Le 22 mai, à 14 h, 1.500 étudiants, enseignants, chercheurs et membres du personnel de l'ULB, réunis en Assemblée libre dans l'auditoire Janson, rejettent l'autorité du Conseil d'administration. Ils décident l'occupation permanente des locaux (6) de l'ULB, déclarant l'Université ouverte à la population, et créent des commissions qui étudieront jusqu'à dimanche soir le problème des examens en cours, le pouvoir étudiant et l'autogestion,

(4) Il y a 174 présents au moment du vote.

— Il est intéressant de mesurer le saut qui a été franchi depuis la veille, tant du point de vue du fond que du point de vue de la forme. Désormais le souci de diplomatie n'interviendra plus dans l'expression des revendications. Voici le texte refusé :
Motion rejetée le 21 mai :

« Face aux événements qui se déroulent dans le monde universitaire en général, et à l'ULB en particulier et répondant à un appel à la solidarité lancé par les étudiants, l'Assemblée libre des enseignants et chercheurs de l'Université de Bruxelles, réunie le 21 mai 1968, déclare que le problème actuellement posé est celui de l'indispensable et légitime démocratisation de la vie universitaire. Elle souligne à ce propos que l'absence de démocratie qui caractérise les relations entre étudiants et corps enseignant est aussi la règle qui détermine les rapports au sein même du corps enseignant et la liaison entre ce dernier et le Conseil d'Administration.

Les événements actuels révèlent tout à la fois un malaise profond et le profond désir d'un changement dont l'Assemblée libre des enseignants et des chercheurs de l'ULB affirme également la nécessité. Elle entend pour sa part contribuer à la modification profonde et urgente de l'organisation universitaire et demande au Conseil d'Administration, appelé à examiner la situation présente, de ne pas céder à la tentation qui consisterait à sous-estimer le sérieux et l'importance du mouvement actuel. »

(5) Dans la traduction flamande de ce texte, il n'est plus question du principe du remplacement du Conseil d'administration, mais de son remplacement, « haar vervanging ».

(6) En fait, l'idée d'une occupation des locaux administratifs n'a pas été formellement explicitée. Vers 17 heures, au moment où devait s'ouvrir une séance extraordinaire du Conseil d'administration, l'Assemblée libre décida d'aller poursuivre ses débats dans le grand hall de l'Université, devant la salle du Conseil. Il s'agissait en quelque sorte d'un acte de défi.

la critique des structures de l'université, de l'enseignement, de la société, l'élargissement du mouvement (7) et sa liaison avec la classe ouvrière.

L'Assemblée élit par ailleurs un comité d'occupation, appelé Comité des Quarante (20 enseignants et 20 étudiants), qui ira siéger dans la salle du Conseil, « en lieu et place du Conseil d'administration » (8).

Vers 23 h, un professeur annonce à l'Assemblée libre les décisions prises par ce comité :

- plusieurs professeurs ont décidé des mesures de report d'examen, sauf à renoncer à leur charge d'examens en cas de répression ou de sanctions frappant les participants au mouvements en cours ;
- les drapeaux rouges et noirs ont été hissés à la statue de Théodore Verhaegen et sur le fronton de la faculté de philosophie et lettres ;
- le Comité occupera la salle du Conseil durant la nuit.

La salle éclate en applaudissements. L'atmosphère est à la joie, à l'effervescence, à la volonté d'action...

Les événements, communiqués le soir même à l'Agence Belga et à toute la presse, seront diffusés le lendemain au sein de la Communauté universitaire, sous forme de tracts émanant du service de presse de l'Assemblée libre de la Communauté universitaire établi au 50, avenue Roosevelt.

Le climat des Assemblées libres.

Avec l'occupation, l'ULB (9) perd instantanément son aspect austère. Ce temple du savoir « académique » se transforme en un foyer hospitalier ouvert à tous, où l'on peut à toute heure venir discuter, écouter, boire, manger, assister aux séances de cinéma, ou chanter jusqu'à l'aube. L'université désormais appartient vraiment aux étudiants.

Les murs se couvrent d'affiches, de slogans pas toujours inédits, de journaux muraux, de toiles offertes par des peintres, et célébrant l'union dans la lutte des étudiants, artistes et travailleurs. Brandissant une fleur,

(7) A la suite du mouvement de contestation de l'ULB, d'autres Instituts vont à leur tour connaître les Assemblées libres et l'occupation de locaux, notamment l'INSAS et la Cambre, dont les délégués participeront à maintes reprises aux Assemblées de l'ULB.

(8) La nature du rôle attribué à ce comité, ou que s'attribue ce comité, semble avoir évolué depuis la veille : s'agit-il d'un contre-pouvoir ?

(9) Les locaux occupés, c'est-à-dire le grand hall, la faculté de Philo et Lettres, et la faculté de Droit.

une grande statue de Zeus, drapée de rouge et noir, domine le grand hall. Juché sur une table, bientôt aphone, le président, élu à chaque Assemblée libre, cherche à attribuer le plus impartialement possible le précieux micro à toutes les mains qui se lèvent. Discours contradictoires, panégyriques du mouvement, et motions d'ordre se succèdent pendant des heures, applaudissements et huées montent de l'assistance, dont les membres, assis par terre ou sur des chaises, se pressent autour de la table présidentielle. Le tutoiement et le « camarade » sont de rigueur.

Tout de suite, l'occupation s'organise : un service d'intendance ouvre une buvette où boissons et sandwiches s'arrachent ; le soir, des repas chauds sont servis dans les cuisines du sous-sol. Certains bureaux, transformés en dortoirs à l'aide de sacs de couchage et de lits de camp, sont signalés par la pancarte : « silence, on dort ! ». Le service d'ordre tient une permanence, et organise des rondes de surveillance pour éviter toute déprédation des locaux. L'infirmerie déborde de pansements et de flacons variés ; un « pompier » improvisé monte consciencieusement la garde. Le service de presse s'affaire : communiqués à envoyer, tracts à tirer, journalistes et visiteurs à recevoir...

L'ordre ne perdant pas ses droits, les locaux sont fleuris et balayés régulièrement par des membres dévoués. Une étudiante, maternelle, se charge même de lessiver le linge des occupants les plus enracinés.

Enfin, le premier souci d'un « Mouvement révolutionnaire » étant de s'assurer la maîtrise des ondes, l'Assemblée libre aura ses « émissions pirates » émises vers 23 h sur le troisième programme de la RTB, et alliant l'information à l'humour...

L'évolution de la contestation.

Dans la matinée du 23, le Conseil d'Administration publie un communiqué dans lequel il se déclare conscient de la nécessité de réformer l'université, cette réforme ne pouvant se faire qu'après une confrontation de tous les points de vue ; il cite non limitativement un certain nombre de questions à discuter (réforme démocratique des structures de l'université, contenu des cours et méthodes d'enseignement, examens) ; enfin, il charge le Recteur, le pro-recteur et l'ancien recteur de prendre contact avec les intéressés, c'est-à-dire les étudiants, le corps enseignant, le personnel scientifique, technique et administratif. En conclusion, il en appelle à la bonne volonté de tous « pour que le fonctionnement normal de l'université ne soit pas plus longtemps troublé ».

De son côté, l'Assemblée libre de la Communauté universitaire adresse

à tous les étudiants une lettre les invitant à venir occuper les bâtiments de l'Université.

Au sein des facultés, les cours et les examens sont suspendus jusqu'au lundi (10).

Huit cercles facultaires sur dix, annoncent une contre-manifestation devant la statue de Verhaegen pour vendredi après-midi, et y convoquent les étudiants.

Le vendredi 24 au matin, un nombre important d'étudiants en polytechnique, non avertis de l'interruption des cours, se retrouvent avec leurs professeurs à proximité des locaux occupés. Ils font irruption au sein de l'Assemblée libre, clairsemée en cette heure matinale, afin de tenter, profitant de ce qu'ils sont majoritaires, de faire voter une motion ordonnant l'évacuation immédiate des locaux administratifs. Néanmoins, après une longue discussion présidée par un professeur en polytechnique, « rebelles » et polytechniciens se reconnaissent des objectifs communs, en dépit d'une divergence sur les moyens d'action ; ils décident, dans une motion, « d'éviter à tout prix un affrontement grave préjudiciable à des revendications communes et à l'intérêt de l'université ».

Finalement, grâce à l'intervention d'un certain nombre de professeurs et d'étudiants, la contre-manifestation prévue est transformée en Assemblée parallèle, siégeant à l'auditoire Janson. Les problèmes d'une réforme de l'université, et de l'échéance des examens, y sont discutés dans une optique modérée et « légaliste ».

Ce même jour, l'Assemblée générale de la CGSP-Enseignement ULB estime nécessaire de rendre publiques les perspectives et objectifs de l'organisation syndicale « en matière de transformation des structures de l'université bourgeoise ».

Les points principaux de ce rapport sont :

1. La transformation du Conseil d'administration, qui doit devenir un organe élu par les assemblées des diverses catégories composant la communauté universitaire.
2. Une politique de décentralisation des responsabilités par la création de commissions responsables (de la politique scientifique, de l'enseignement, des bâtiments, de la vie administrative et sociale).
3. Le contrôle de la gestion (rapport de gestion et publicité du budget).

(10) A noter que la décision concernant le report des examens a été prise par un groupe de professeurs réunis « indépendamment du mouvement étudiant et de l'Assemblée libre ».

Dénonçant « l'absence de perspectives concrètes » de l'Assemblée libre, la CGSP appelle ses membres à y participer afin d'y propager ses exigences.

Le 25, l'Assemblée générale de la CGSP-Enseignement charge le Comité de prendre contact en son seul nom avec les trois négociateurs désignés par le Conseil d'administration.

De son côté, l'Assemblée libre, dans une motion votée à 23 h 15, déclare ne voir « aucune objection » à recevoir en son sein le recteur, émanation du Conseil académique (11) pour prendre connaissance de son point de vue, et pour lui exposer ses revendications. Elle souligne en outre sa volonté d'étendre son audience à une fraction plus grande de la communauté universitaire, et plus généralement à tous les travailleurs.

Par ailleurs, un projet de restructuration du Comité d'occupation, distinguant trois sections, le service de presse, le service d'ordre et l'intendance, est adopté le même soir, et de nouveaux membres sont désignés pour siéger chaque soir de 20 à 22 h dans ce Comité.

Le 26 mai, à 23 h, l'Assemblée libre décide :

a) un report de 15 jours de la première session d'examens ;

b) le droit de pouvoir présenter sans spécification de raisons une troisième session d'examens en novembre pour tous les étudiants, chaque étudiant n'ayant le droit de présenter que deux sessions.

Elle estime que l'obtention de ces dispositions constitue le préalable absolu à tout dialogue entre l'Assemblée libre et une autorité. Cette exigence n'est toutefois pas liée à l'occupation des locaux, qui sera maintenue en tout état de cause.

Notons qu'à ce moment l'idée d'un dialogue n'est pas exclue.

Au début de l'après-midi du 27 mai, le Recteur vient, au nom du Bureau de l'Université, faire une déclaration devant l'Assemblée libre.

Des contacts pris par les trois recteurs avec « divers groupements (12) qui composent la communauté universitaire, il ressort que celle-ci est désireuse de voir se réaliser rapidement un ensemble de réformes importantes dans les structures de l'université, et dans les méthodes d'enseignement et d'examens. Le Conseil d'administration sera saisi dans les prochaines heures de l'ensemble de ces problèmes.

« Les réformes à apporter le seront dans l'esprit qui se dégage de l'unanimité des groupements structurés qui représentent, à des titres

(11) Et non du Conseil d'Administration.

(12) CGSP, Facultés, cercles facultaires, Corps enseignant, AG...

divers, l'université ». Des mesures ont été prises « pour qu'aucun étudiant n'ait à pâtir, dans la présentation des examens des effets de la situation actuelle ».

Si l'Assemblée libre ne reconnaît plus le conseil d'administration, elle n'est pas davantage reconnue par lui.

A 15 h, une première Assemblée libre du personnel administratif, technique et ouvrier de l'ULB réunit 230 participants (13). Après une discussion portant sur les problèmes du paiement des traitements et des conditions de travail, elle marque sa solidarité avec l'action entreprise « par les étudiants », notamment en ce qui concerne l'occupation des locaux, et invite le personnel à participer aux assemblées libres de la Communauté universitaire (14).

A 20 h, la promulgation d'un nouveau règlement interne des cités universitaires ouvre, suite à une revendication étudiante, tous les locaux aux étudiants des deux cités, sans distinction de sexe.

Au cours de l'Assemblée libre de la communauté universitaire qui se tient dans la soirée, le thème de la liaison avec les travailleurs est mis en avant et déclaré plus important que les problèmes spécifiquement universitaires. Le Comité de liaison avec les travailleurs souligne que les ouvriers ne font pas confiance au mouvement étudiant, et qu'il importe de nouer des contacts directs avec eux, sans plus passer par l'intermédiaire des syndicats.

Le même soir, un rapport du Comité d'occupation soulève différents problèmes relatifs à son statut et à son fonctionnement, et plus spécifiquement au service d'ordre.

Alors que toute autorité est par principe refusée, le service d'ordre en effet, de par ses activités, finit par constituer une nouvelle forme de pouvoir. D'aucuns préconisent de supprimer ce pouvoir en remplaçant l'élection des membres par une cooptation entre gens connus, de confiance.

Suite au reproche fait à l'Assemblée libre de se perdre en discours stériles, est suggérée l'organisation de groupes d'action, formés à l'initiative

(13) Le personnel administratif, technique et ouvrier de l'ULB compte environ 1600 personnes. Au début, les assemblées libres du personnel connaissent un certain succès. Elles prendront rapidement une tournure antisyndicale. Par ailleurs, la majorité du personnel semble avoir été désorienté par les aspects anarchiques du mouvement étudiant, et ce fait, joint aux pressions exercées par les cadres, explique que l'opposition au mouvement de contestation s'y organisera plus que dans les autres corps de la Communauté universitaire. Le 14 juin, sur l'initiative du chef du personnel, M. Trejblez, sera créé un syndicat « apolitique », la « Fédération Indépendante du Personnel de l'ULB ».

(14) Au sein de l'Assemblée libre, on verra à plusieurs reprises des ouvriers, appartenant ou non au personnel de l'ULB, venir discuter avec les étudiants. Chez les étudiants, le mythe d'un rapprochement avec la classe ouvrière est tel que d'aucuns ont pu dire : il suffit de mettre son bleu de travail le plus sale pour se faire écouter de l'Assemblée libre.

de 5, 10, 15 personnes, qui seraient éventuellement contrôlés par l'Assemblée libre.

Ce sont là des thèmes constants de l'Assemblée libre.

Enfin, il est brièvement fait allusion au problème de la mobilisation (ou de la démobilisation ?) des membres du service d'ordre et du Comité d'occupation, la solution proposée consistant à faire siéger en permanence une équipe de responsables relevés de 4 en 4 heures après avoir fait le point de la situation.

Ainsi, six jours après l'occupation des locaux, des tensions apparaissent au sein de l'Assemblée libre de l'ULB, entre ceux qui assument les tâches matérielles de l'occupation et ceux qui, au cours d'interminables débats, élisent, décident, et répandent la parole souveraine. Les premiers signes de fatigue s'annoncent.

Tard dans la soirée du 28, une nouvelle se propage dans l'Assemblée libre : un communiqué de la BRT à 22 h annonce que le Conseil d'administration de l'ULB aurait décidé des principes d'une réforme de ses statuts, et ajoute qu'il ne pourrait tolérer plus longtemps l'occupation des locaux universitaires. La nouvelle étant confirmée (15), un appel est aussitôt lancé à tous les membres de l'Assemblée, les enjoignant à passer nombreux la nuit à l'Université, afin de défendre « leurs » locaux. L'atmosphère est tendue, dramatique même, car on attend, on souhaite peut-être secrètement, une intervention des forces de l'ordre.

Des commissions sont chargées d'étudier le texte émanant du Conseil d'administration et de faire rapport à l'Assemblée libre du lendemain.

Le 29, l'Assemblée libre se partage, à plusieurs niveaux, sur la question de savoir s'il faut ou non poser le problème du Conseil d'administration, et, pour ceux qui acceptent de se pencher sur ce problème, en quels termes il doit être posé.

Sans pouvoir s'accorder clairement sur la manière de traiter le problème, d'aucuns se refusent cependant à le considérer en termes de pouvoir et de contre-pouvoir, ce qui les engageraient selon eux, dans un processus d'institutionnalisation et de négociations sur la base d'objectifs que l'Assemblée libre serait amenée à définir, et entraînerait nécessairement la mort du mouvement, soit au profit de l'appareil mis en place, soit au profit du système capitaliste lui-même.

Dans une motion finalement adoptée, l'Assemblée libre déclare rejeter globalement la décision du Conseil d'administration, dénie à celui-ci tout droit de réforme, et considère donc comme nulle et non avenue toute réforme qu'il pourrait décider.

(15) Le recteur précisera le 29 qu'il n'a jamais été question, dans les circonstances présentes, de recourir à la force, bien que l'occupation soit injustifiable.

Reportant au lendemain l'élaboration éventuelle d'une contre-proposition, l'Assemblée estime qu'elle n'est pas engagée par les décisions d'un Conseil qu'elle ne reconnaît pas.

Le 30, dans la soirée, Paul Goossens, accompagné de quelque 300 étudiants du Studenten Vakbeweging-Leuven, sont chaleureusement accueillis à l'ULB. Au cours d'une intervention très applaudie, le leader du SVB déclare que l'événement est historique, les contradictions entre l'UCL et l'ULB étant dépassées à la fois sur le plan idéologique et linguistique (16). Il préconise l'instauration de commissions communes entre les mouvements étudiants, et notamment entre Bruxelles et Louvain. Le principe en est accepté, et une partie de la délégation du SVB se met immédiatement au travail avec les participants de l'Assemblée libre. Il est 2 h du matin.

Peu avant 24 h, une motion avait été votée, qui soulignait que c'était l'action du mouvement qui avait permis les efforts de réforme visant à la démocratisation de l'ULB, et qui permettrait son aboutissement. « Quant à lui, le mouvement poursuit son action en vue de la démocratisation de la société, et notamment de l'accès de tous aux études, et de la fin d'une société fondée sur le profit (17).

Préservant ainsi sa pureté autant que sa dignité révolutionnaire, l'Assemblée libre se reconnaît, encore que d'une manière extrêmement vague, un rôle de groupe de pression vis-à-vis de tout ce qui se fait en dehors d'elle.

Depuis plusieurs jours, bon nombre d'orateurs ont insisté sur la nécessité d'élire un Comité à compétence technique (de coordination), ou politique (de gestion). Mais il y a divergence entre les propositions, et parfois même entre les différentes déclarations d'une même personne.

Le 31 mai, l'Assemblée se montre préoccupée des objectifs du mouvement. Mais le problème du Conseil d'administration, faute de pouvoir être résolu définitivement, demeure pour elle une source de malaise.

*
*
*

(16) Des étudiants et des membres du personnel scientifique de la section flamande de l'U.L.B. participent aux Assemblées libres, sans y former un groupe distinct. Un certain nombre d'entre eux se réunissent toutefois parallèlement, pour examiner essentiellement le problème du dédoublement. Le 28 mai, lors d'une première réunion, ils formulent l'exigence d'un dédoublement complet de l'université, avec séparation des budgets, l'unité de l'ULB devant résider dans la collaboration des deux sections dans l'équité; ils invitent par ailleurs les membres de la commission à soutenir le Mouvement du 13 mai. De ces réunions va sortir le NUG (Nederlandstalige Universitaire Gemeenschap), qui se veut représentatif de la communauté flamande, et groupe des professeurs, des chercheurs, des assistants, des étudiants et des membres du personnel.

(17) Cette motion semble confirmer l'analyse faite la veille par un professeur. Celui-ci invitait en conclusion l'Assemblée libre à « créer les modalités d'une relation dans toutes les instances latérales et parallèles (CGSP, ensembles facultaires...) qui mènent des négociations pour leur propre compte ».

Un orateur, après avoir noté la propension de l'Assemblée libre à occuper la citadelle de la contestation, affirme la nécessité urgente d'établir une stratégie à partir des revendications concrètes que le mouvement du 13 mai défend à l'ULB. Le rôle de l'Assemblée libre est de formuler les revendications globales des étudiants (cours, programmes), et de prendre en charge les négociations avec les autorités, en ménageant la possibilité d'une extension de la contestation et de la lutte politique aux autres universités. En conclusion à cet exposé, l'orateur présente une motion, qui n'est pas adoptée.

Le pouvoir de l'Assemblée libre de la communauté universitaire.

Le 1^{er} juin, l'Assemblée libre commence par élire un nouveau Comité d'occupation. Le groupe des Grippistes (18) dénonce cette élection comme un coup de force et un tract daté du 2 accuse le Comité d'occupation de vouloir faire du service d'ordre « une véritable garde prétorienne d'opérette, commandée par un état-major qui a tout fait pour écarter de lui la confiance des militants de l'Assemblée libre, se plaçant au-dessus d'elle, visant à échapper totalement à son contrôle ».

Un fait, lourd d'implications, se produit plus tard dans la nuit. Pour en finir une fois pour toute avec le problème du remplacement du Conseil d'administration, l'Assemblée libre vote une motion qui établit les principes suivants : tout le pouvoir à l'université appartient exclusivement aux Assemblées libres des étudiants, des enseignants et chercheurs, du personnel et des ouvriers. Ces Assemblées ont un pouvoir égal, leurs délégués exercent un pouvoir égal, et sont en tout temps révocables.

Avec cette ébauche d'un compromis entre les diverses tendances auxquelles il a déjà été fait allusion, l'Assemblée libre semble avoir trouvé une solution qui convienne à tous et à chacun. En effet, elle s'engage, et n'engage qu'elle-même, sur des principes minima sans lesquels aucune démocratisation interne à l'ULB ne pourrait être considérée comme valable.

En fait, cette motion contredit la précédente (adoptée le 30 mai) dans la mesure où elle prévoit l'élection de délégués qui, bien que révocables en tout temps, détiendront leurs pouvoirs d'une Assemblée catégorielle, l'Assemblée libre n'étant plus libre que de nom. Les tenants du contre-pouvoir paraissent l'emporter (19).

(18) Tendance Jacques GRIPPA, Parti d'obédience chinoise.

(19) Une motion allant dans le même sens, fut rejetée à l'Assemblée libre du 30 mai. Dans cette motion antérieure, le pouvoir accordé aux assemblées « libres » catégorielles est considéré comme provisoire, la communauté universitaire n'étant pas actuellement, selon son auteur, valablement représentée au sein de ces assemblées.

Dans la soirée du 3 juin, un membre du personnel scientifique constatant que tout se déroule sur le plan du discours, pose le problème du sens du mouvement. Il suggère la formation immédiate de groupes de 10 à 15 personnes, axés à la fois sur l'action et sur la concertation. Ceux-ci s'institueraient de façon permanente, constituant les unités d'une occupation diurne et nocturne des locaux, à la disposition du service d'ordre. Six groupes se constituent à 1 h du matin et se réunissent pour définir les perspectives et les objectifs du mouvement ; ils feront rapport dans l'heure. Aucune vue nouvelle ne se dégage de leurs discussions, mais ils formulent une proposition concrète qui sera adoptée : professeurs et étudiants sont invités à préparer ensemble les examens.

Le 6 juin, à l'initiative de quelques membres de la communauté universitaire, une assemblée libre réunit dans l'auditoire Janson environ 500 personnes, en grande majorité des étudiants. A l'ordre du jour, l'élection de délégués dans le cadre de la motion votée le 2 juin.

A la suite d'une discussion sur le programme de la réforme universitaire, les étudiants participant à l'Assemblée (20) votent, entre plusieurs autres, une motion (21) par laquelle les étudiants présents à l'Assemblée s'engagent à poursuivre l'occupation des locaux jusqu'à ce que le Conseil d'administration se soit démis de ses fonctions et ait remis tous ses pouvoirs à un organe démocratiquement élu par la Communauté universitaire, et jusqu'à l'acceptation par toutes les facultés de la troisième session d'examen.

Les perspectives suivantes sont proposées à l'ensemble de la Communauté universitaire :

- transformation du pouvoir actuel à l'université par l'élection d'un pouvoir représentatif de la Communauté universitaire (dans le cadre de la motion du 2 juin ;
- instauration de conseils paritaires au sein des facultés et des écoles ;
- transformation des formes et des contenus de l'enseignement.

Le vote vient à peine de se terminer qu'un participant rompt une lance en faveur de l'Assemblée libre et conteste le principe du vote de motions (22). Il est salué, ici par des applaudissements, là par des huées.

(20) Seuls les étudiants ont été appelés à voter.

(21) Ce texte a été voté par 167 voix contre 71 et 22 abstentions. A noter que les autres motions ont également été portées au vote, et que le nombre total des votants s'est modifié en cours de vote : ainsi, le nombre total des suffrages est de 260 pour la première motion, de 170 pour la seconde et de 155 pour la troisième...

(22) Au tableau, un participant a écrit : « le vote est un assassinat de la démocratie ».

Le président, s'adressant à la salle, s'écrie : « vous portez la responsabilité du vote ! ».

Entretemps, il a été décidé de ne pas élire de délégués, vu la faible participation de la Communauté étudiante.

Le 7 juin, vers minuit, se produit le premier incident violent : des éléments d'extrême-droite, casqués et armés, font irruption dans le grand hall de l'ULB et s'attaquent aux membres de l'Assemblée libre, faisant un blessé parmi les occupants, avant d'être refoulés par le service d'ordre.

Le 10 juin, l'Assemblée libre, qui rassemblait dans ses meilleurs moments entre 500 et 1.000 personnes, voit se restreindre le nombre de ses participants. Ce rétrécissement influence l'objet des débats. Un thème domine : faut-il ou non continuer à occuper ? Si oui, dans quelles perspectives, avec quels effectifs (les étudiants bloquent), et quels locaux ?

Le principe de la continuation de l'occupation des locaux administratifs est voté. Un rapport d'une commission d'orientation du mouvement précise :

1. L'élection d'un Comité de coordination de 7 à 9 personnes, responsable et révocable devant l'Assemblée libre. Sur le rôle, politique ou purement technique, de ce Comité, les avis divergent ou se contredisent. Il ne s'agirait pas d'une direction politique du mouvement, mais d'un groupe de militants responsables, liant intimement la théorie et la pratique, c'est-à-dire organisant l'occupation des locaux, étant entendu que l'acte d'occupation est un acte politique.

2. L'organisation d'activités politiques à l'Université. Il faut donner une image nouvelle de l'ULB, par exemple en montant des expositions (sur la commune de Paris, sur la police en civil), en invitant des personnalités comme A. Gorz, J.P. Sartre, J.P. Vigier, et ouvrir effectivement l'université à la population, en inaugurant des rencontres internationales entre jeunes, une « journée des travailleurs étrangers »...

3. La création de groupes d'action à l'extérieur de l'ULB (liaison avec les travailleurs).

4. La création de comités de coordination avec les autres universités.

L'ensemble de ces propositions sont votées à la majorité, avec 5 voix contre et 14 abstentions.

On procède alors à l'élection des neuf membres du nouveau Comité de coordination. Une liste de 27 candidats est inscrite au tableau, et l'on compte les suffrages recueillis par chacun. Parmi les 9 élus il y a 4 membres du corps enseignant, 1 chercheur, 2 étudiants et 2 extérieurs.

Les critères qui ont, à des degrés divers, présidé au choix des élus semblent être : le dynamisme dans la participation aux assemblées et dans l'occupation des locaux, un certain prestige de leaders appartenant au corps enseignant, la popularité, et aussi le fait que la majorité d'entre eux représentent les tendances dominantes de l'Assemblée libre.

Quelques jours plus tard, l'arrestation et la détention d'un étudiant membre de l'Assemblée libre, inculpé de « séquestration », entraîne des réactions immédiates de l'Assemblée libre. Une lettre, adressée au Procureur du Roi, recueille dès le premier jour 180 signatures de membres affirmant leur responsabilité collective dans les faits incriminés. Par ailleurs, l'Assemblée libre s'engage à prendre des mesures pour organiser la grève illimitée des examens jusqu'à la mise en liberté de l'inculpé et l'arrêt de toutes poursuites contre tout membre de l'Assemblée (23). Dans une autre motion, elle demande en outre aux structures établies (notamment la CGSP-ULB), d'affirmer concrètement leur solidarité par rapport à ces faits. Le lendemain, cet étudiant est libéré.

Une négociation possible ?

Dans la journée du dimanche 16 juin, un Comité de coordination élargi se réunit pour examiner un document remis aux membres du Comité par un professeur extérieur au mouvement.

Dans ce document, il reconnaît « la nécessité d'une contestation radicale sur une base de spontanéité mentale et de déstructuration formelle », et prévoit la passation du pouvoir du Conseil d'administration à des mandataires élus par toute la communauté universitaire, et des dispositions transitoires (un Conseil d'administration transitoire et constituant). Il soumet à l'Assemblée libre un projet de résolution dans lequel celle-ci se déclarerait prête à quitter les locaux académiques et administratifs si le Conseil d'administration mettait à sa disposition « une salle de réunion et un local de travail qui lui permette, dans le cadre de l'université, de poursuivre son activité de discussion et d'étude critique ».

Le Comité de coordination décide d'étudier la proposition et d'examiner en Assemblée libre les suites à y donner (24). On convient, non pas de répondre point par point à cette proposition ou de l'amender, mais de définir, pour tout interlocuteur, la ligne générale de la contestation étudiante, et sa stratégie politique à long, à moyen et à court terme.

(23) Depuis le début du mouvement, la police judiciaire et la BSR multiplient les convocations adressées à des membres de l'Assemblée libre et de la Communauté Universitaire.

(24) Il y a à ce moment des tentatives de médiation émanant de divers milieux, soit politiques, soit académiques, et même d'une organisation médicale (ASEL-CNCSM Wynen).

Des propositions sont inscrites au tableau. Un thème reflète apparemment les idées et les sentiments de l'Assemblée : « le mouvement vise à favoriser la maturation politique par une sensibilisation, une participation à long terme ».

Au début de la soirée, un professeur définit les grandes lignes d'un projet de motion qui prônerait la désignation de mandataires chargés de négocier avec le médiateur qui s'est proposé, l'évacuation de certains locaux (les locaux administratifs), moyennant des garanties préalables (démocratisation du Conseil d'administration, examens, amnistie).

Un étudiant intervient alors et propose au vote une seconde motion rejetant toute idée de négociation. Elle est repoussée par 46 voix contre 40 et 20 abstentions.

Au cours des débats qui s'ensuivent, l'Assemblée se trouve progressivement réduite à une cinquantaine d'« occupants ». De par cette diminution d'effectifs, la répartition des suffrages se trouve inversée, et, lorsque, vers 1 h du matin, le texte élaboré de la première motion est enfin mis au vote, il est rejeté à son tour, par 25 voix contre 20 (25).

Le 17 juin, un certain nombre d'orateurs déclarent à l'Assemblée libre que :

1. Le problème de la transformation du Conseil d'administration, posé le 21 mai par une Assemblée de professeurs, d'assistants et de chercheurs, est devenu indûment un objectif de l'Assemblée libre, et que l'examen doit en être définitivement repoussé, la démocratisation du Conseil d'administration restant une utopie dans le cadre de la société bourgeoise.

2. Dans cette perspective, l'occupation des locaux, dans sa forme actuelle, dessert le mouvement.

Alarmés par les bruits d'une « désoccupation », des membres du personnels qui participent à l'Assemblée libre demandent à celle-ci de ne pas lâcher l'arme dont la communauté universitaire dispose pour faire pression sur le Conseil d'administration avant le 21 juin, date à laquelle le Conseil s'est engagé à modifier ses statuts. Ils soulignent que, pour eux, le Conseil d'administration est une autorité patronale, vis-à-vis de qui ils ont des revendications matérielles à formuler, et rappellent aux étudiants la solidarité réciproque à laquelle ils se sont engagés.

(25) Ce jour-là, les responsables du Service d'Ordre démentent que des armes aient été stockées à l'ULB. Quinze jours plus tôt, le gouvernement se serait inquiété des rumeurs courant à ce sujet : M. Van Den Boeynants aurait rencontré le Roi à ce propos dans l'après-midi du 30 mai, et en aurait saisi le Conseil des Ministres du 31.

L'Assemblée unanime décide alors de poursuivre l'occupation sous sa forme actuelle en tous cas jusqu'au 21.

En fin de soirée, 2 membres du corps enseignant donnent leur démission en tant que membres du Comité de coordination. L'un d'eux précise les motifs de cette démission : le Comité de coordination n'a pas de raison d'être, puisque, d'une part, il ne coordonne pas les différents services de l'Assemblée, qui agissent en dehors de lui, et que, d'autre part, il n'a pas le droit de prendre des initiatives, aucun pouvoir ne lui ayant été dévolu.

L'Assemblée libre se termine dans le brouhaha.

Le 18 juin, un membre du service de presse convoque à 20 h un certain nombre de participants de l'Assemblée libre. Rappelant que le Conseil d'administration se réunira le 21, il annonce que, selon des informations provenant de source sûre, si la tendance « dure » du Conseil l'emporte, l'Assemblée libre risque d'être expulsée des locaux universitaires par la gendarmerie dans la nuit de jeudi. Il importe dès lors de faire pression sur la tendance « modérée » du Conseil, en définissant tactiquement les conditions préalables à une prise de contact, et en désignant les mandataires de l'Assemblée libre. En conséquence il propose l'élaboration d'un ou plusieurs textes clairs et précis, susceptibles de rallier l'accord le plus large, qui seront présentés à l'Assemblée libre du 19.

Une commission, présidée par un professeur, s'instaure dans ce but. Au cours d'une séance qui durera jusqu'à 3 h du matin, un projet de motion est élaboré collectivement, dans une atmosphère très détendue, où tous avaient l'impression de suivre clairement les voies qu'ils se traçaient.

Ce projet comporte :

- un préambule rappelant brièvement les positions de l'Assemblée libre ;
- l'énoncé des conditions préalables à l'évacuation de certains locaux administratifs (à savoir un nouveau Conseil d'administration transitoire s'engageant à modifier ses statuts de manière à ce que le pouvoir revienne effectivement à la Communauté universitaire, l'amnistie, la disposition illimitée des locaux désirés, l'application de la motion du 26 mai relative aux examens) ;
- la communication de ces positions au Conseil d'administration et à l'opinion publique, l'Assemblée libre acceptant de rencontrer toute personne susceptible de contribuer à la réalisation des préalables énumérés (26).

(26) Toute intervention policière entraînerait la rupture immédiate des contacts.

Le 19 juin, la motion élaborée la veille est présentée à l'Assemblée libre. Un membre propose (et distribue) un autre projet de motion repoussant la notion même de négociation et de délégation de pouvoir. Tard dans la nuit, la motion de la commission est finalement adoptée par 63 voix contre 58, après avoir été rejetée lors d'un vote antérieur. Les positions de principe de l'Assemblée libre précisées dans cette motion avaient été redéfinies par un professeur : « Tout le pouvoir à l'Université doit appartenir à la communauté universitaire. Il est l'expression de la démocratie directe des Assemblées libres, qui peuvent élire des représentants responsables devant elles, et révocables par elles.

Ce pouvoir, transformé dans le cadre de la seule organisation universitaire, se veut une modification des structures de cette dernière. Prise en soi-même, cette modification revêt un caractère réformiste. Mais la signification et le contenu de cette transformation sont et doivent être tels, que celle-ci réserve à tout instant — et en fonction des circonstances extérieures à l'université — la possibilité de laisser jouer en elle toutes les formes de radicalisation favorisant une transformation de caractère révolutionnaire.

A l'extérieur, la radicalisation révolutionnaire et ces structures démocratiques s'appuieront sur la volonté collective d'une abolition de la société fondée sur le profit. Dans l'immédiat, l'université favorisera de toutes ses forces la réalisation de cette volonté ».

Le 20, des orateurs soulignent devant l'Assemblée libre les motifs qui doivent amener celle-ci à prendre position par rapport aux décisions que va publier le Conseil d'administration.

Pour l'un d'eux (membre du corps enseignant), le mouvement du 13 mai, replacé dans son contexte européen et mondial, a ceci d'original, que pour la première fois depuis 1940, il s'agit d'un mouvement où la gauche a pris l'initiative et l'offensive, et dont l'impulsion a été donnée par des intellectuels, à travers une prise de conscience qui a mené les étudiants de la contestation à la révolte, et de la révolte à l'organisation de celle-ci, notamment par la liaison avec la classe ouvrière. Ce qui paraît acquis dans le développement de ce mouvement, c'est que :

1. Tout le travail politique et idéologique ne s'est pas effectué par l'action de politicologues et sociologues, mais dans la rue, « avec les poings et les barricades ».

2. Il sera de plus en plus difficile d'amalgamer la notion de réalisme avec celle de tergiversation. « La sagesse, aujourd'hui, c'est la témérité ».

Au-delà des réformes et des problèmes de démocratisation à l'ULB, ce qui est posé, conclut l'orateur, c'est le problème de la démocratie elle-

même, et de la liaison entre travailleurs et intellectuels contre la violence, l'injustice et la contrainte (27).

Depuis quelques jours, des tentatives sont faites en vue de travailler plutôt au sein des Commissions ou des « groupes d'action » qu'en Assemblée libre. Les préoccupations portent sur un avenir moins immédiat : l'université d'été, l'université critique, l'université populaire, le relais d'octobre. Le thème d'une maturation politique se précise : on ne peut imposer des mots d'ordre justes à une masse non avertie. Il faut donc former auparavant les membres de la Communauté universitaire, élaborer des modes et des voies d'action pour élargir le cercle des initiés, et toucher une audience de plus en plus vaste.

Sur le plan de la forme, on cherche des solutions techniques à ce qu'on appelle maintenant à voix haute, « l'antidémocratie de l'Assemblée libre ». Un projet, présenté sous forme de schéma complexe, prévoit à la fois une plus grande autonomie des groupes d'action à la base, et un fractionnement en groupes d'action au sommet lorsque des décisions sont à prendre. Des règles très précises assurent l'aboutissement des propositions ou des actions, et fixent le rôle des différents organes.

Mais comment soumettre un tel projet au vote de l'Assemblée libre sans se contredire ? Comment faire reconnaître par l'Assemblée libre un pouvoir qu'elle ne veut ni ne peut déléguer, comment réclamer un pouvoir qu'on ne veut et ne peut que se donner ? Au surplus, des règles de fonctionnement trop rigides risqueraient de freiner la spontanéité, la créativité à laquelle on vise.

Dans la nuit du 20 au 21, le Conseil d'administration de l'ULB publie une déclaration annonçant une révision partielle de ses statuts, dont il précise les termes et l'esprit.

Le Service de presse de l'Assemblée libre note que « le caractère dérisoire de la réformette opérée, après plus de trois semaines de silence, ne pourra que renforcer, selon les membres de l'Assemblée libre, la détermination du Mouvement du 13 mai, dont l'action a suscité dans toute la Communauté universitaire une émulation inébranlable dirigée contre les structures archaïques ». Il souligne en outre que « nulle réponse, même indirecte, n'est apportée aux questions posées par l'Assemblée libre dans sa résolution du 19 juin, et que le mouvement devrait peut-être dès lors étudier immédiatement des moyens d'action renforcés ».

Cependant, les « réformes » opérées, réintroduisant le thème du Conseil d'administration, et son rapport — ou l'absence de rapport — avec le

(27) Selon l'orateur, ce qui manque, c'est la perception systématique du fait que ce ne sont pas seulement les étudiants qui ont besoin de la classe ouvrière, mais les organisations ouvrières qui ont besoin d'être revitalisées par les mouvements étudiants.

Mouvement, remettent en question le sens de l'occupation des locaux administratifs. Entre le 24 et le 28 juin, le problème va donner lieu parfois à des envolées lyriques.

Tel cet orateur, le 26 juin : le mouvement a un avenir. Cet avenir ne saurait s'assimiler à des locaux, à des habitudes dans les locaux. Les « conditions objectives sont dans le cœur, dans l'esprit et dans les tripes de chacun ». Il faut décider l'abandon pur et simple des locaux. L'Assemblée libre n'en disparaîtra pas pour autant : « nous restons intacts. Tant que nous serons là, nous pourrons nous réunir. Nous occuperons ce que nous voulons, c'est un droit acquis en fait par l'ensemble de la Communauté universitaire ».

Jusqu'au bout, des tentatives seront faites pour mener à son terme la proposition de la Commission adoptée le 19 juin, en désignant des mandataires chargés de négocier l'évacuation des locaux administratifs moyennant un certain nombre de garanties.

Si l'Assemblée ne semble pas prête à entamer concrètement la négociation, elle refuse tout autant de se prononcer sur la poursuite ou la cessation de l'occupation des locaux. La décision est ainsi reportée de jour en jour, au cours de votes successifs et souvent contradictoires.

Le vendredi 28 juin commence une longue nuit, animée de débats fiévreux, de rires inquiétants, d'explosions de colère. Les derniers occupants (ils sont au petit jour environ soixante-dix), se resserrent autour de quelques tables. Vers 5 h du matin enfin, l'Assemblée se prononce par un vote de principe (47 voix contre 19) contre la poursuite de l'occupation des locaux dans ses formes actuelles.

A 8 h du matin, le 29 juin un texte, qui d'abord avait été rejeté, est finalement imposé aux survivants d'une Assemblée qui ne résiste plus. Il traduit de manière ambiguë le vote de principe sur la fin de l'occupation : « L'Assemblée, consciente des contradictions dans lesquelles l'enferme sa tentative d'abolir à l'Université l'oppression de la société bourgeoise, décide de retourner à ses sources, et de reprendre la contestation permanente d'une société pourrie par la consommation des biens matériels et basée sur le profit. Elle proclame provisoirement son indifférence superbe à l'égard des problèmes universitaires traités isolément, et laisse les locaux qu'elle accepte de céder, à qui voudra les prendre ».

Le lendemain, un communiqué publié à 20 h annonce que : « Le Mouvement du 13 mai, poursuivant son action de contestation, décide de créer une Université Critique et Populaire, ouverte à tous, et à laquelle ont été conviés tous ceux qui ont participé aux Assemblées libres. Ces activités débiteront le premier juillet 1968 et se dérouleront dans le grand hall de l'ULB et dans la faculté de droit (où aucun examen n'a

lieu) afin de ne pas entraver le fonctionnement normal de l'ULB » (28).
L'Assemblée libre est morte, vive l'Assemblée libre !

III. LES GROUPES EN PRESENCE, LES TENDANCES

Déterminer les composantes de l'Assemblée libre constitue une tâche délicate et malaisée. Aussi convient-il de procéder par touches successives, en tentant de cerner la réalité sous des angles divers.

Dans une première approche, énumérons très brièvement les groupes de gauche dont des membres ont participé au mouvement du 13 mai :

— La CGSP-Enseignement ULB (300 membres environ).

— L'UES (Union étudiante syndicale, 100 à 150 membres, dont certains grippistes « orthodoxes » et des Etudiants socialistes proches de l'UGS).

— Les ES (étudiants socialistes, 50 à 70 membres).

Une tendance proche du PSB, la Section Etudiante du PSB, compte une quinzaine de personnes qui ne semblent pas avoir joué un rôle important au sein de l'Assemblée libre. Plus nombreux sont les membres d'une autre tendance, plus indépendante, et proche de l'UGS.

— L'UNEC (Union Nationale des Etudiants Communistes, de l'avenue de Stalingrad, 50 à 70 membres). On trouve également à l'Assemblée des membres de la cellule « Cadres » du PCB (29).

— Les EC (Etudiants Communistes de l'avenue du Palais, comptant une dizaine de personnes). Il faut y joindre le Théâtre Populaire de Bruxelles, qui a installé un stand (livres, brochures, tracts), dans le grand hall de l'ULB.

— Le groupe « Clarté » (exclu du parti de J. Grippa) compte une vingtaine de personnes, parmi ceux qui participent au mouvement.

— Le groupe de « l'Exploité » (exclu du parti de J. Grippa) représente 5 à 6 personnes.

(28) Le mercredi 11 juillet, cent gendarmes et soixante policiers délogent 15 étudiants de la Faculté de Droit. Avertis par les membres du personnel de l'ULB, les autres occupants ont fui par les souterrains.

(29) Les partis politiques de gauche (PCB, UGS...) n'ont pas, en tant que tels, participé au mouvement du 13 mai. Cependant certains de leurs membres y ont pris une part active à certains moments. D'autre part, en ce qui concerne le PCB, deux de ses membres ont été suspendus en raison de leurs activités au sein de l'Assemblée libre.

— Les JR (Jeunes Révolutionnaires, tendance trotskyste) (30).

— Le POR (le Parti Ouvrier Révolutionnaire, section belge de la IV^e Internationale).

— Le SVB-Brussel, le SVB-Leuven et le SVB-Gent.

— Des groupes anarchistes, tels le « Groupe accuse », le mouvement « Rupture expressionniste », le groupe anarchiste révolutionnaire « Socialisme et Liberté », le groupe des « Enragés » (Internationale Situationniste)...

Parmi les autres groupes, citons encore les Etudiants libéraux (dont quelques dizaines ont participé au mouvement), l'AG, le Librex, le Brussels-Studentengenootschap, le Vrij Onderzoek...

Cette liste, pour complète qu'elle soit, et bien qu'indicative des différents milieux politiques organisés qui ont été mêlés au mouvement (31), ne reflète que partiellement les grandes tendances de l'Assemblée.

En effet, et sans qu'intervienne dans ce rapport la désaffection progressive qui a frappé le mouvement, l'Assemblée libre s'est composée, d'une manière constante, pour moitié de gens appartenant aux organisations politiques citées, et pour moitié de gens plus ou moins sensibilisés à la politique, c'est-à-dire soit d'individus politisés (ayant éventuellement appartenu antérieurement à une organisation politique), soit d'individus peu politisés ou même apolitiques (32).

On peut distinguer, de manière plus précise :

a) Un mouvement revendicatif visant à obtenir des réformes à l'ULB [certains membres du corps professoral, l'AG (33)].

(30) Ce groupe, et les suivants, se sont surtout manifestés par des tracts, et il est extrêmement difficile de chiffrer leurs effectifs, se réduisant souvent à 3 ou même 2 personnes.

(31) Le nombre de membres de ces groupes participant aux Assemblées libres serait plutôt inversement proportionnel au nombre de leurs adhérents.

(32) En réalité, au fur et à mesure que le temps s'écoule, les interventions de membres de la CGSP, et de l'UNEC diminuent (bien qu'ils soient toujours présents), au profit de celles de groupes situés plus à gauche, et même à l'extrême-gauche, et de celles de membres d'Assemblées plus ou moins politisés.

(33) Ce mouvement a eu peu d'impact direct au sein de l'Assemblée libre, ses représentants s'attachant rapidement à AGIR à l'extérieur de l'Assemblée, et notamment au niveau des Facultés. Ainsi, à l'initiative des délégués de Médecine se tient le 18 juin une Assemblée interfacultaire (francophone) des délégués des étudiants, des assistants et des chercheurs, ainsi que du personnel technique et ouvrier. Ils élaborent la Charte de l'Université démocratique et libre-exaministe de demain. C'est à eux que le Recteur fera appel pour représenter la Communauté universitaire à la Conférence de rénovation universitaire du 30 juillet. Le pendant de cet organe est la NUG (qui comprend en plus des professeurs).

Rappelons en outre que ce courant a créé le climat revendicatif sur lequel est venu se greffer le mouvement du 13 mai, ce climat ayant d'une certaine manière rendu possible l'éclosion du mouvement.

b) Un courant politique « modéré », qui, à partir de revendications propres à l'ULB, tendrait à radicaliser les exigences posées au fur et à mesure qu'elles se concrétisent, notamment par la pression de l'occupation des locaux administratifs, autant qu'à marquer des étapes, des relais (autres universités, travailleurs), dans la perspective d'une contestation globale de la société (CGSP, ES, UNEC, avenue de Stalingrad, PCB, JGS, UGS, une partie de l'UES...).

c) Un mouvement d'extrême gauche, dont la stratégie est fixée sur la liaison avec la classe ouvrière, et qui est caractérisé par une vision abstraite et idyllique de la Révolution « en train de s'accomplir », en même temps que par un entier dévouement à la mise en œuvre des objectifs fixés ; ce qui a pour effet de renforcer la rupture entre l'image et la réalité, entre la Révolution comprise et vécue dans un univers fermé sur lui-même, et la persistance de structures, apparentes ou cachées, sur lesquelles on a d'autant moins de prise qu'on tente de les ignorer (34) (les EC ou PC tendance Grippa, « L'Exploité », « Clarté », JR, POR...).

d) Une tendance « ouverte », formée de gens qui cherchent des lignes politiques et des modes d'action plus adéquats que ceux qui leur sont habituellement tracés par les groupes politiques organisés, auxquels ils reprochent encore l'automatisme et la rigidité des appareils mis en place ; qui ressentent un besoin de renouveau, d'invention, de créativité, et s'efforcent de trouver prise sur une réalité politique à laquelle ils s'intéressent plus ou moins activement, mais en général individuellement (35).

(34) Un tract du POR, daté du 14 juin 1968, illustre bien cette tendance : « Le problème qu'il faut résoudre, c'est la direction révolutionnaire, le programme révolutionnaire, et déjà une immense avant-garde est en train de le résoudre : l'occupation des usines, leur mise en fonctionnement dans certains endroits, les soviets d'usine... C'est la même chose que nous devons appliquer dans l'Assemblée libre : il faut maintenir l'occupation au finish, et surtout développer constamment de nouvelles initiatives, chaque jour une nouvelle avance de la lutte, chaque jour une nouvelle conquête... »

Des appels sont lancés en vue de constituer un front unique avec les ouvriers, les étudiants des autres universités et des écoles secondaires. Il faut envoyer des délégués aux portes de toutes les écoles, des principales usines du pays...

Des initiatives de ce genre ont été prises : envoi d'étudiants aux usines, Charles Louis, en grève ; arrivée d'une délégation d'ouvriers de Charleroi (tendance Triffaux) ; envoi d'étudiants dans certaines écoles secondaires de l'agglomération, dans un supermarché, etc...

(35) Ce serait à mon sens une erreur de qualifier cette tendance d'individualiste ou d'anarchiste, bien qu'elle soit composée en partie d'individualistes et d'anarchistes.

Parmi ceux qui relèvent de cette tendance, et notamment parmi les anciens étudiants, on trouve souvent les promoteurs ou les membres de mouvements et d'activités politiques moins bien définis, et souvent occasionnels, comme le groupe Esprit, les Comités Vietnam, les manifestations à l'occasion de la grève des médecins en 1964... Quoi qu'il en soit, la marge est souvent fort étroite entre ceux qui, ne représentant qu'eux-mêmes, n'engagent dans le mouvement que leur propre responsabilité, et ceux qui, porte-parole d'une organisation, s'en distancient dans les initiatives qu'ils sont amenés à prendre, se comportant en fait en indépendants.

Pour ceux-là, l'Assemblée libre a été un lieu de réflexion et d'auto-formation collectives, un centre de maturation politique, à travers une expérience vécue de démocratie directe s'appuyant sur l'acte réel de l'occupation des locaux administratifs, bref une expérience de participation à la politique.

e) Une tendance psycho-sociologique enfin, certains considérant l'Assemblée libre comme un vaste psychodrame qui vise à libérer les énergies de chacun de la mythologie du langage, des concepts et des valeurs qu'il recouvre et que secrète la société capitaliste (démocratie parlementaire, liberté, efficacité, rentabilité), en particulier des interdits et des tabous progressivement intériorisés (36).

Le courant ultra-gauchistes et la masse des gens plus ou moins sensibilisés à la politique ont, bien qu'avec des fluctuations perceptibles dans le déroulement des faits, dominé l'Assemblée libre, et ont fini par l'emporter, les voies qu'ils avaient choisies ou pressenties se rejoignant.

Un point d'interrogation subsiste cependant : l'Assemblée libre ne représentant qu'elle-même, et chacun y parlant en son nom personnel, quel a été le jeu explicite ou voilé des groupes politiques en présence ?

Un groupe s'est présenté comme tel à l'Assemblée libre : la CGSP-ULB.

Quant à la voie suivie par les autres groupes, une hypothèse paraît plausible : l'atomisation des groupes s'est opérée dans la mesure où, ceux-ci ne représentant qu'eux-même, c'est-à-dire un petit nombre de membres, l'impression a prévalu qu'ils ne pourraient se survivre qu'à la condition de se dissoudre, au moins en apparence, au sein de l'Assemblée ; dans la mesure aussi où cette attitude répondait à une motivation profonde des individus qui les composaient (c'est le cas pour le groupe « Clarté »).

En réalité, la plupart des groupes ont marqué des tendances à la déstructuration. On peut se demander toutefois si une restructuration ne s'est pas produite en sens inverse, les petits groupes se recomposant simplement de manière différente.

IV. L'ASSEMBLEE LIBRE DANS UN MIROIR

La distance rompue entre les révolutionnaires ultra-gauchistes et les individualités disponibles a laissé à l'Assemblée libre, en dépit des tâton-

(36) A quelques exceptions près, le courant psycho-sociologique n'existe guère à l'état pur au sein de l'Assemblée libre. Par contre, on peut, sans sourire, affirmer qu'il a, dans des proportions variables, contaminé la plupart de ceux qui relèvent des autres tendances mentionnées.

De nombreux psychiatres sont, d'ailleurs, venus observer l'Assemblée libre, intervenant même parfois au cours des débats.

nements, des erreurs, des aller-retour, une image d'elle-même mythique et passionnée, qui tient du roman picaresque autant que des aventures d'Astérix, l'image d'une assemblée profondément sérieuse qui n'arrêterait pas de festoyer.

D'une part, l'utopisme émerveillé des uns, leur foi débouchant sur des perspectives d'action qui font appel à l'imagination autant qu'à l'élan vital, a rendu aux autres de nouvelles raisons de croire, leur a fait prendre conscience de leurs propres potentialités.

D'autre part, des groupuscules isolés et repliés sur eux-mêmes ont trouvé dans une masse indécise et complice une audience qu'ils n'espéraient plus.

*
**

L'Assemblée libre, veut être le « refus vivant et vécu » de toute institution (appareil et règles de procédures : ordre du jour, vote, motions), de toute idéologie, et, d'une manière générale, de tout pouvoir, d'où qu'il vienne (37).

C'est également une critique radicale de la vie quotidienne, du travail parcellaire et agressif, de la consommation passive de marchandises, c'est la révolte instinctuelle et politique contre l'ennui, l'abrutissement, la dépersonnalisation, la solitude côtoyée avec d'autres, que nous imposent, sous des formes subtiles et larvées, la culture et l'idéologie dominantes.

Le ton est tour à tour ironique ou méprisant. L'Assemblée libre témoigne d'une « indifférence superbe » à tout ce qui lui est étranger, elle s'aureole du prestige d'un pouvoir « souverain ».

L'Assemblée libre, c'est la projection dans le présent d'une communauté humaine qui s'annonce, communauté libre et ouverte, qui détient un pouvoir infini (politique, idéologique, législatif) et universel.

Ainsi, il est souvent fait allusion à « l'ancien Conseil d'administration », comme s'il n'existait déjà plus.

L'Assemblée libre exerce son pouvoir par la démocratie directe. Mais les avis divergent quant à l'interprétation à donner du fait que l'Assemblée ne représente qu'elle-même, c'est-à-dire des individus responsables s'engageant en leur nom personnel (38).

(37) Cette idée s'exprime souvent d'une manière paradoxale : « tout le pouvoir doit être transmis à l'Assemblée libre, organe de pure contestation, organe technique d'organisation, organe de conceptualisation », ou encore cette proposition de réclamer du Conseil d'administration la reconnaissance de l'Assemblée libre.

(38) Parfois l'Assemblée s'inquiète de la mise en application des principes qu'elle a défini : dans un tract du 16 juin, un membre déclare : « S'il y a des décisions graves à prendre : exiger à l'entrée de l'Assemblée libre que celui qui veut entrer se considère comme *participant* à cette Assemblée libre ».

Pour certains, les décisions politiques et leur exécution doivent être assurées par un même corps vivant, toute délégation de pouvoir étant exclue.

Pour d'autres, la majorité, les décisions politiques doivent être prises par l'Assemblée libre, mais leur réalisation peut être confiée à un comité élu, responsable et révocable en tout temps devant l'Assemblée libre, l'accent étant mis sur les tâches plus que sur les personnes.

La démocratie directe prélude à l'autogestion.

Ici, l'image est un peu forcée, car si l'Assemblée libre fonde son pouvoir sur un territoire qu'elle occupe (l'Assemblée, qui occupe le pouvoir ; l'extra-territorialité est un moyen pour fonder la commune libre), parce qu'il lui appartient (nous sommes ici chez nous), elle ne peut cesser d'occuper les locaux, elle doit garder cette maison qui est la sienne, y multiplier les actes de gestion, afficher son pouvoir sur les murs de la ville, hisser son étendard et laisser flotter, rouge et noir, ses drapeaux.

Aussi est-il nécessaire de recourir à des subterfuges pour justifier les velléités épisodiques d'un abandon des locaux administratifs. L'Assemblée libre, dira-t-on, est partout chez elle ; si elle quitte l'ULB, elle ressurgira ailleurs, à tout moment, que ce soit dans le hall d'un cinéma ou à la gare de Schaerbeek, au bois de la Cambre ou au jeu de balle du Sablon, et « jeudi on chantera comme dimanche... ».

Entre temps, à l'ULB, se poursuit le combat, l'apprentissage, jour après jour, de la démocratie. Il ne s'agit pas seulement de modifier radicalement les structures de la société, mais aussi de transformer les individus eux-mêmes.

L'Assemblée libre est un lieu d'appel à la parole et à l'écoute de chacun par chacun, c'est aussi un lieu d'appel à l'acte. Participer à une Assemblée libre, c'est se rendre et être rendu à soi-même et à tous, c'est déclencher un processus qui inciterait chaque homme à sentir, à penser, à parler, à écouter, à agir, à laisser venir ce qu'il n'est pas encore, ce qu'il est déjà et ce vers quoi il tend. C'est, sous un autre aspect, la découverte d'une sorte de potentiel commun dont on fait partie et qui n'est exploitable que comme tel, c'est l'affirmation de la supériorité pratique et théorique d'une réflexion peu poussée et peu précise, mais qui est le fait d'un plus grand nombre de personnes et peut se vérifier, donc se compléter et se préciser dans l'action (39).

L'utopie serait-elle devenue réalité ?

(39) Nombre d'idées condensées ici se retrouvent dans les tracts « d'un membre de l'Assemblée libre ». Est-il audacieux de prétendre qu'il en a été l'émanation la plus fluide et la plus personnelle ?

V. LES CONTRADICTIONS INHERENTES AU MOUVEMENT DU 13 MAI, ET LEURS REPERCUSSIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE LIBRE

La réalité vécue de l'Assemblée libre, ce sont les paradoxes ou les antinomies qui tiennent à la nature du mouvement, c'est la dénonciation de phénomènes qui se reproduisent en son sein, c'est l'apparition de puissances voilées devant des yeux clos.

Dans ses plus beaux jours, l'Assemblée libre a été la découverte de la force que représente l'affirmation concrète de son propre pouvoir. On a occupé les locaux administratifs de l'ULB, et des portes encore fermées se sont ouvertes d'elles-même.

Quelqu'un a écrit : « le Roi est nu » et ce que l'on taisait, ce que l'on vivait à l'insu, est apparu à tous comme une évidence, chacun s'est senti concerné.

Sans doute vient-on à l'Assemblée comme à un spectacle. Mais les soit-disant touristes, chaque soir, d'accord, pas d'accord, retournent chez eux, prêts à entamer, confusément peut-être, quelque chose d'autre.

Rapidement toutefois il apparaît que l'Assemblée piétine, qu'elle tourne en rond dans les locaux qu'elle occupe. Au fur et à mesure que le temps passe, elle tend à s'éclipser d'ailleurs au profit de commissions et de groupes d'action de plus en plus nombreux et de plus en plus informels. Si, au départ, ceux-ci s'étaient fixés des thèmes précis et concrets, ils s'égarèrent progressivement soit dans des discussions sans fin sur la théorie et la praxis révolutionnaire, selon Marx ou Che Guevara, selon Marcuse ou Cohn Bendit, soit dans des actions qui visent à étendre le mouvement vers l'extérieur (la classe ouvrière), sans poser au préalable le problème de l'Université, de la Communauté universitaire face à ses structures, des formes et des contenus de l'enseignement.

Surtout et bien que des Commissions critiques ou auto-critiques du mouvement aient très tôt été mises sur pied, et qu'elles aient fonctionné assez régulièrement, l'Assemblée, dans sa majorité, n'a pas fait l'analyse de la situation. Il y avait une sorte de refus d'y voir clair, recélant peut-être une relative impuissance à dépasser une double contradiction inhérente au mouvement.

La pratique de la démocratie directe, cette participation de tous à laquelle on vise, implique un travail de longue haleine, une déstructuration incompatibles avec un critère d'efficacité. Mais, paradoxalement, — et par le fait même que l'Assemblée libre est ouverte à tous et permet à chacun de s'exprimer —, ce critère d'efficacité étranger au principe de l'Assemblée

libre (40) a pu être invoqué à diverses reprises par la tendance « modérée », composée de gens habiles à manier les rouages de la politique, qui ont pu, pesant de leur poids, faire osciller en leur faveur la masse flottante de l'Assemblée, et appeler à un engagement immédiat.

Une autre contradiction s'est jointe à la première. Le volontarisme affiché dans le souci d'innover a pu empêcher l'Assemblée de jeter un regard neuf sur les phénomènes qui ne l'étaient pas nécessairement, et faire obstacle à ce qu'elle se débarrasse des schémas et du langage dits révolutionnaires, autant que des images plaquées par analogie avec d'autres événements. La société « pourrie » dénoncée par le mouvement se trouvait au cœur de l'Assemblée que d'aucuns ont pu comparer au Conseil d'administration (deux mondes fermés s'ignorant mutuellement, l'un projeté dans le futur, l'autre dans le passé).

Ainsi, bon gré mal gré, l'autorité est revenue au sein de l'Assemblée libre, indirectement par les choix qu'elle détermine et qui exigent des responsables chargés de les mener à terme, plus directement dans les livres qu'on porte sous le bras, dans les schémas de pensée, ou dans le mimétisme des comportements. Cette autorité s'est notamment incarnée dans les leaders, tour à tour portés aux nues ou dénigrés.

Dans un premier temps, on peut distinguer différentes catégories de leaders :

— Un noyau composé de membres du corps enseignant, du personnel scientifique, ainsi que quelques personnalités qui ont en commun d'être d'anciens étudiants de l'ULB, ayant toujours, et souvent ensemble, participé aux manifestations de la gauche.

— Quelques professeurs soucieux de réformes négociées au sein de l'ULB, et qui, selon certains, appartiendraient à la fraction progressiste de la Loge, et d'autres professeurs qui appartiennent à des groupes politiques de gauche, mais interviennent à titre purement personnel dans les Assemblées.

— Des membres de la CGSP-ULB (41).

— Des étudiants, parmi lesquels des membres de groupes politiques de gauche, et quelques étrangers proches de la tendance « démocratie directe » (42).

(40) Cependant, à long terme, la participation de tous et le critère d'efficacité ne sont pas incompatibles, puisqu'une transformation profonde de la société ne sera rendue possible qu'avec la participation ou tout au moins l'adhésion d'une majorité de groupes ou d'individus, dont les motivations se seraient rencontrées, les amenant à s'unir sur base d'objectifs communs.

(41) Ces membres seront désavoués par leur organisation.

Dans un second temps, certains professeurs dits « réformistes », les membres de la CGSP et les étudiants de la tendance « modérée » ont perdu toute audience au sein de l'Assemblée libre. Certains étudiants, retenus par leurs examens, disparaissent. L'influence de certains membres appartenant à la tendance d'extrême-gauche ou à la tendance « ouverte » se voit progressivement confirmée ou renforcée.

Il est intéressant de souligner qu'une grande partie des leaders appartiennent au corps enseignant et au personnel scientifique (et plutôt au premier groupe qu'au second), et non à la masse étudiante. Bien qu'en principe l'autorité soit contestée, le fait d'être professeur confère toujours un prestige réel devant l'Assemblée libre, qui aime trouver auprès d'une personnalité « compétente » une confirmation de ses options.

Bénéficier à priori d'un certain prestige ne permet pourtant pas à un leader, fût-il professeur ordinaire, d'imposer de l'extérieur ses options : une proposition n'aboutira que si, transmise d'abord de bouche à oreille, de groupe à groupe, elle est véritablement redécouverte, appropriée par la majorité de l'Assemblée au moment où elle éclate publiquement dans quelque harangue.

Les leaders qui émergent de l'Assemblée et qui sont acceptés par elle sont ceux qui se mettent à son niveau, qui ne prétendent pas constituer une avant-garde privilégiée coupée de la masse.

Dans le chef de ces leaders, la motivation me paraît être double. Il y a d'une part la dénonciation à priori de la validité de toute réussite, l'expression d'une ironie, d'une distance que l'on prend par rapport à ce que l'on fait, par rapport à ce que l'on pourrait faire. Mais il y a aussi un sentiment de rupture, l'impression d'être privé des autres à qui l'on ne peut communiquer ce que l'on sait, ce que l'on vit, parce qu'ils sont privés d'eux-mêmes.

La relation réciproque et plus ou moins inconsciente qui s'établit entre l'Assemblée et ses leaders est telle, que celle-là recherche auprès d'eux la sécurité, et finalement une autorité qu'ils détiennent de fait sans qu'elle ait jamais voulu la leur reconnaître, et que ceux-ci viennent s'assurer d'un pouvoir dont ils doutent en partie, sans vouloir l'utiliser, puisqu'il ne leur est pas reconnu en droit.

(42) Notons que :

— bien que la participation féminine à l'Assemblée libre soit très large, les femmes y ont pris moins souvent la parole, presque jamais la présidence, et ne s'y sont pas imposées en tant que leaders elles se sont affirmées beaucoup plus au niveau des commissions et des groupes d'action ;

— la plupart des facultés sont représentées parmi les leaders ou candidats leaders. La faculté de médecine présente peut-être un cas particulier : la plupart des médecins ou étudiants en médecine ont très rapidement travaillé au niveau de leur faculté, celle-ci ayant au surplus des problèmes spécifiques.

Un exemple de ce pouvoir « institué », c'est l'autorité acquise par les services de l'Assemblée libre : le Service d'ordre, le Comité d'occupation, le Service de presse.

En ce qui concerne le Service d'ordre et le Comité d'occupation, les événements ont démontré leur importance : l'Assemblée libre, c'est l'Assemblée libre occupante !

D'une certaine manière, on a eu tendance à esquiver le problème de l'occupation en le faisant poser et trancher (à 1 h du matin) par ceux qui à l'avance avaient décidé de rester (43).

Le fait est que, la plupart du temps, les membres du Service d'ordre ne pouvaient participer ni aux Assemblées libres ni aux autres manifestations et discussions politiques, et que ceux qui votaient dans l'Assemblée en faveur de l'occupation ne participaient pas réellement à cette occupation.

Quant au Service de presse, son rôle est plus complexe, plus ambigu aussi.

Si la presse et la télévision ont, en général, donné une relation objective des faits, et reproduit les positions de l'Assemblée libre, c'est certainement au Service de presse qu'elle le doit.

Néanmoins, le pouvoir de fait dont il disposait, par le contrôle qu'il pouvait exercer sur la diffusion des tracts et des communiqués, le Service de presse a été amené à plusieurs reprises à dépasser sa fonction d'organe au service de l'Assemblée libre, et à imposer de facto à celle-ci sa censure ou ses initiatives, ce qui a donné lieu à quelques frictions entre ce Service et le Comité d'occupation ou l'Assemblée.

En résumé, on peut dire que les divergences sur le sens et les perspectives du mouvement, l'absence d'objectifs concrets à plus ou moins court terme, les difficultés d'instaurer une direction politique du mouvement, ou tout au moins des structures assez souples que pour laisser jaillir la spontanéité, la créativité, et assez rigides que pour collecter les informations les idées, coordonner les actes individuels et collectifs, tout cela explique le fonctionnement défectueux de l'Assemblée libre, ses contradictions, ses retours en arrière ou ses pas de côté, son incohérence.

*
**

Quelle est la nature du système de décision ou de l'absence de décision au sein de l'Assemblée libre ?

(43) Un aspect secondaire du problème de l'occupation a certainement consisté à occuper les gens qui occupaient !

Le mouvement du 13 mai connaît trois types de décisions :

— L'Assemblée élabore une série de principes en fonction de sa seule existence d'Assemblée libre. Elle ne reconnaît plus le Conseil d'administration, elle occupe les locaux administratifs de l'ULB, décide que le pouvoir appartient aux Assemblées libres de la Communauté universitaire.

— Elle adopte, une attitude réactionnelle, tantôt complaisante, tantôt de refus, de rejet vis-à-vis des événements extérieurs et à l'égard des forces qui luttent en son sein. Elle ne reconnaît plus le Conseil d'administration, mais le problème continue à peser sur ses débats, elle « attend » une intervention des forces de l'ordre ou des « fascistes », elle se prononce contradictoirement vis-à-vis des offres de médiation.

Le mécanisme semble être le suivant : alternativement, l'Assemblée se soumet aux événements, aux individus ou aux groupes qui composent le mouvement, et puis bascule dans la négation, dans l'ignorance de ce à quoi elle a consenti jusqu'à un certain point.

En cédant de cette manière, elle entend se débarrasser sans doute de ce qui la dérange, mais paradoxalement il lui convient aussi d'avoir à s'occuper de problèmes et d'événements qui lui sont étrangers, même si elle est amenée à les rejeter ensuite (ce qui fait partie du jeu) parce qu'elle ne veut et ne peut, dans la voie qu'elle s'est tracée (abolir la société bourgeoise à l'université), que se confiner dans des déclarations de principe et des actes qui tiennent du symbole et de l'imaginaire.

Cependant, même dans cette perspective, l'Assemblée, ou certains de ses membres, auraient pu organiser effectivement la préparation, non seulement des examens mais aussi de certains cours, ou encore des séminaires, des meetings locaux ou ambulants, ouverts à tous, et destinés à sensibiliser les étudiants à la vie politique belge.

En fait, l'Assemblée libre, ce fut sans doute le pouvoir en imagination, mais rarement l'imagination au pouvoir.

VI. CONCLUSIONS

S'inscrivant dans le cadre d'un mouvement plus large, à l'échelle européenne et même mondiale, et subissant la contagion des événements qui se déroulent en France, où il puise ses modèles, le Mouvement du 13 mai témoigne d'une aspiration à un changement radical qui dépasse de beaucoup le cadre de l'Université.

Située au niveau de la société globale, cette critique s'étend à tous les domaines de la vie quotidienne autant qu'aux problèmes et événements

mondiaux, et vise le système économique-social, ses archétypes et sa conception de l'homme.

En termes immédiats, clairs, un peu naïfs, le mouvement a cherché à associer l'idée de la contestation à un acte réel de prise de pouvoir (l'occupation des locaux administratifs), considéré par certains comme un moyen de pression sur les structures existantes (le Conseil d'administration), et par d'autres comme un acte symbolique préfigurant la société future.

Par ailleurs, la volonté de s'exprimer et d'agir en tant que personne a amené la contestation des valeurs et des interdits qui conditionnent et oppressent l'individu, donnant au mouvement ce caractère de « psychodrame ».

Cependant, l'idée et l'acte de la contestation sont restés juxtaposés l'un à l'autre ; la divergence des tendances s'imprime dans les décisions du mouvement et lui impose des compromis qui, en s'annulant successivement, n'ont jamais permis de mener à terme les choix qui paraissaient acquis antérieurement.

D'un autre côté, le désir de se libérer de certaines valeurs que chaque individu intériorise en lui plus ou moins consciemment, de dépasser les contradictions entre ce que l'on vit et ce que l'on projette, n'a pas été réalisé.

La tentative elle-même semblait viciée au départ, car, ces contradictions s'additionnant, la dramatisation symbolique de l'acte réel de l'occupation a consisté à « jouer » la prise du pouvoir : l'Assemblée a cherché à se débarrasser symboliquement, non d'une situation antérieure réactualisée, mais d'une situation réelle qui résistait, persistait, le pouvoir n'ayant jamais cessé d'appartenir au Conseil d'administration, et au-delà aux groupes économiques, financiers ou politiques qui régissent le pays.

S'installant dans l'utopie, paralysé par une action limitée et contradictoire, et par le reflet en soi d'une société condamnée, le Mouvement du 13 mai s'est replié sur lui-même, se fermant au regard du monde et à son propre regard.

Mais l'imaginaire est devenu réel, le Mouvement du 13 mai, en dénonçant un malaise, une inquiétude latents dans toutes les consciences et toutes les forces sociales, a été le révélateur de problèmes préexistants dont la perception a éveillé les gens à eux-mêmes et aux autres.

Le Mouvement n'a pas apporté de solution à ces problèmes. Les autorités académiques et politiques de ce pays (44), le Conseil d'administration de l'ULB, les dirigeants des principaux partis et son gouvernement s'en sont préoccupés. Ils n'ont pas résolu davantage la crise qui a éclaté. La conférence sur la rénovation universitaire du 30 juillet indique en tout cas la volonté du gouvernement de se saisir du problème. La crise reste ouverte.

Démontrant un manque autant qu'un besoin de politisation, une disponibilité jointe à une profonde immaturité, l'Assemblée libre de l'Université libre de Bruxelles a mis à jour deux problèmes fondamentaux, celui de l'information nécessaire sur les données d'ordre socio-économiques qui conditionnent le développement de toute société industrielle avancée, et celui de la participation consciente de tous les citoyens aux décisions qui se prennent, à tous les niveaux où elles sont élaborées.

(44) Des instances parallèles se sont également occupées de ces problèmes. Citons la CGSP-ULB, les cercles et assemblées facultaires...

